

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROVISION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROVISION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROVISION SOCIALE

DECRET N° 25/30 /MEG/OTFP/DFP.18

Portant nomination et nomination de
Certains Cadres du Ministère de l'E-
ducation, Culture et des cadres de la
catégorie I, du groupe I des Services
Sociaux (Administration Technique.) en
1983.

LE PREMIER MINISTRE, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/a la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/a la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement

de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/a le décret n° 62/130/EP du 9-5-62 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;

(/a la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut géné-
ral des fonctionnaires ;

D.B.

(/a le décret n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/a le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/a le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/a le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

D.C.F.

(/a le décret n° 63/31/EP du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;

(/a le décret n° 67/50/EP du 24-2-67 réglementant
la prise en compte du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et promotions ;

(/a le décret n° 67/30 du 30-5-67 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et
21 du décret n° 62/195 du 22-5-62 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;

(/a le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
fixant les traitements indiciaires des fonctionnaires ;

(/a le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/a le décret n° 80/44 du 28-12-80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

(/a le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret
n° 80/44 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

(/a le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux inté-
rêts des Membres du Gouvernement ;

(/a la lettre n° 0045/MEG/DCAS/DPAA du 13 Janvier
1983 du Ministre du Travail, Directeur du Per-
sonnel des Administrations Locales transmettant le dossier de
l'administration des Indes ;

ARTICLE 1.- Les diplômés des Diplômes de Décret n° 67/304 du 30-9-67 susvisé, les Diplômés des autres Universités, Titulaires de la Licence d'Enseignement de Sciences Techniques Industrielles, (Session de 1981) et du Certificat d'Activité Pédagogique, d'Enseignement Technique, Option Génie Civil (Session de 1982), obtenus à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, échelon I des Services Sociaux (Enseignement Technique), nommés et recrutés par le Certifié de Sciences Industrielles du 1^{er} Conseil Supérieur, 1982-1983.

- NGAKOSSO Jean, né le 10 Juillet 1955 à Léo (Congo)

- NGOUOLILI Eugene, né le 12 Décembre 1954 à Léana

- NHOUKA Denis Milairey, né le 9 Octobre 1956 à Kinshasa (Zaire).

ARTICLE 2.- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRIZZAVILLE, le 2 Juin 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre de l'Education Nationale en Mission,

P/I Le Ministre de la Culture et des Arts, Chargé de
la Recherche Scientifique,

-- J. E. TATI - MUYA --

Colonel Denis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MINICOM.-

IBRA Oueddine LKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DFP/BST
D.B.
D.C.F.
MEN/DEA
DOSSIERS
INTERESSES
SGCI/SC

1
3
1
3
1
3
3
3
3